

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2016 - 20h

- **ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
BEY Ophélie - BOUDRY Véronique - CHAVANEL Laurent - DIRY Jean Charles - DUTREMBLE Gilles - GAUDET Charles - LACOMBRE Henri Gabriel - QUILLIVIC Eliane - RIZET Jean-Pierre - RUAUX Eveline - RYCHLIK Jean-Louis - SAUNIER Renée - SCHIAVONE Pascal - LOMBARD Nathalie - TILLIER Jacky

- **Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat respectivement à :**

- CORNELOUP Séverine à SAUNIER Renée
- LARUE Philippe à RIZET Jean-Pierre
- DUMAS Martine à RYCHLIK Jean-Louis
- Excusé(es) : PUZENAT Jessica

Un scrutin a eu lieu, Charles GAUDET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 OCTOBRE 2016

Le compte rendu est adopté avec 16 voix "POUR"

Le Maire demande le rattachement d'une délibération pour une demande de subvention du collège de GENELARD et d'une délibération pour le paiement de l'indemnité du receveur
Accord avec 18 voix POUR

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE GENELARD

Le Maire présente une demande de subvention du collège de GENELARD concernant un voyage à MOUSSIÈRES dans le Jura pour les élèves de 6^{ème} qui prend en compte les pratiques interdisciplinaires (en particulier la natation pour les enfants qui ne savent pas nager). Après discussion, les élus sont d'accord pour accepter une subvention exceptionnelle de 400 € (20 élèves x 20 €)

Accord avec 18 voix POUR

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2017

Cette délibération permet de prendre en compte des dépenses imprévues, non budgétées sur 2016 et dans l'attente du budget 2017.

Accord avec 18 voix POUR

INDEMNITES DU RECEVEUR :

Cette année, le montant s'établit à 526.63 €

Accord avec 18 voix POUR

ADMISSION EN NON VALEUR

Au dernier conseil municipal, les élus avaient proposé de n'accepter que partiellement une liste de non valeur car des poursuites avaient été entreprises à l'encontre de certaines personnes. A ce jour, il reste encore des impayés pour un montant de 84 €. Il est proposé de solder cette opération.

Accord avec 18 voix POUR

VOTE DES TARIFS 2017

Madame le Maire propose d'augmenter de 0.4 % les tarifs de location qui correspondent à l'augmentation du coût de la vie sur un an. En ce qui concerne les loyers, l'augmentation de l'indice du coût de la construction est de 0.5 %. Un élu demande à revoir le tarif au m2 pour la location de la maison médicale, la demande n'est pas retenue. De même, le tarif de location de la salle des fêtes à la journée ne semble pas se justifier. En conséquence, les élus se prononcent sur les tarifs proposés.

Accord avec 18 voix POUR

VOTE DES TARIFS 2017 POUR L'ANIMATION

En décembre 2014, une délibération avait été prise pour une légère augmentation des tarifs. Cette augmentation n'a jamais été appliquée. Il convient donc d'annuler cette délibération et de refixer des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 avec une augmentation de 1%.

Accord avec 18 voix POUR

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA ROUTE DE SAONE ET LOIRE

Le 18 juin prochain, la course cycliste La Route de Saône et Loire aura son arrivée finale à CIRY LE NOBLE. Malgré les élections législatives, tout sera fait pour accueillir cette course comme il se doit. Proposition est faite d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2800 €

Accord avec 18 voix POUR

ANNULATION DE RESERVATION DE LA SALLE DES FETES POUR LES CLASSES EN 2

Les classes en 2 s'associent aux classes en 7 pour le banquet du 1^{er} week-end d'octobre. Ces mêmes classes en 2 demandent le remboursement des arrhes versés pour leur banquet initialement prévu le 1^{er} Octobre 2017. Accord pour rembourser les arrhes déjà versés soit 39 €.

Accord avec 18 voix POUR

COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE AU 1^{ER} JANVIER 2017

65 délégués communautaires siégeront désormais au Conseil de Communauté. Pour CIRY LE NOBLE, le nombre reste de 1. Il est donc nécessaire de valider ce nombre.

Accord avec 16 voix POUR, 1 abstention et 1 voix CONTRE

ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Notre collectivité adhère au contrat d'assurances groupe du CDG71 qui garantit les risques financiers du personnel en cas de maladie, incapacité, invalidité. Pour renouveler le contrat qui arrive à échéance au 31/12/2017, il est nécessaire de remettre en concurrence et donc de donner délégation au CDG71 afin qu'il agisse pour le compte de la commune.

Accord avec 18 voix POUR

RIFPSSEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujetions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Ce nouveau régime indemnitare distingue 2 indemnités : l'IFSE (Indemnité fonction, sujetion, expertise) qui vise à valoriser la fonction occupée par l'agent et son expérience professionnelle, CIA (Complément Indemnitare Annuel) qui est un complément indemnitare annuel lié à l'engagement professionnel et la manière de servir. Ce nouveau régime est applicable au 01/01/2017. Le projet de délibération de la commune a reçu un avis favorable de la part du CTP départemental.

Accord avec 17 voix POUR et 1 abstention

REMBOURSEMENT ASSURANCE SINISTRE SMACL

Suite à une dégradation du local pétanque, une expertise a été diligentée par la SMACL. Cette dernière a pris en compte le sinistre et nous rembourse le remplacement de la porte pour un montant de 1249.20 €.

Accord avec 18 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES

- Donation BLANCHARD : M. BLANCHARD, ancien artisan aujourd'hui retraité, a souhaité céder à la commune l'ensemble de sa collection de matériel de menuiserie. La Commune a bien entendu accepté et a stocké cette collection dans un local municipal avant de la valoriser à la Briqueterie à l'été prochain. Après discussion, le Maire décide de remercier M. BLANCHARD.
- Voirie hôpital : point sur l'avancement des discussions, et dans l'attente des comptes rendus des dernières réunions, le conseil municipal se réserve le droit d'étudier le dossier avant toute décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H00.

En fin de séance, JC LAGRANGE présente le rapport d'activités 2015 de la CUCM

